

Les Insecticides de Stockage

En matière de résidus de pesticides, la demande des filières de transformation est différente suivant le marché final et les analyses sont de plus en plus fréquentes et précises avec plus de 640 molécules recherchées ! Nous attirons particulièrement l'attention de ceux d'entre vous qui stockent du grain.

Il est important de **limiter au maximum l'emploi des insecticides de stockage** car ils ne pourront pas être éliminés dans les étapes de transformation ultérieures de la filière agroalimentaire.

Les filières suivantes excluent tout insecticide de stockage et les grains qui leur sont destinés ne doivent donc jamais être traités avec quelque produit que ce soit : c'est le cas des **graines oléagineuses, des filières meunerie (seigles et blés), lentilles et maïs**. Un échantillon de vos livraisons est conservé et vérifié si nécessaire par un laboratoire extérieur pour confirmer l'absence d'insecticide de stockage.

Si vous ventilez correctement, les insectes ne doivent pas se développer. Si vous détectez la présence d'insectes dans un lot, nous disposons de partenariats avec des sociétés agréées pouvant réaliser une fumigation du lot, ce qui ne laisse pas de résidus sur la graine : contactez-nous pour que nous vous aidions à gérer ce cas.

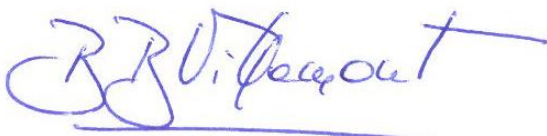
En dernier recours, il peut être opportun de traiter la marchandise et de voir avec nous une réorientation du lot vers une filière telle que ci-dessous.

Les autres filières tolèrent l'emploi des insecticides de stockage.

N'utilisez que des insecticides de stockage homologués (de moins en moins nombreux) sur les graines autorisées et aux doses appropriées selon le tableau ci-joint. **Le risque principal est de dépasser les Limites Maximales de Résidus. Donc ne jamais traiter 2 fois et signaler systématiquement à la livraison tout traitement.**



Notre équipe est à votre écoute pour toute demande d'information et conseil.

B.B. VILLEMONT
Directeur Général
Groupe Villemont SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B.B. Villemont".

C.POURNIN
Responsable Qualité
Groupe Villemont SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Pournin".

Nom produit	Matière active	Dose homologuée	Graines autorisées 	Graines interdites 
/	Chlorpyrifos-méthyl	/	ABSENCE	TOUTES
Talisma UL Talisma EC	Cyperméthrine	/	ABSENCE	TOUTES à compter du 31/07/2024
Phostoxin RT	Phosphure d'aluminium	30 g / m ³ de gaz	TOUTES	ABSENCE
K-Obiol ULV 6 Bank	Deltaméthrine	8.4 L / 100 T	Avoine Blé fourrager Lentilles Millet Orge Pois Sarrasin Seigle Sorgho	Tous les oléagineux Maïs Autres céréales dont <u>Blé meunier et</u> <u>Filières spécifiques</u> Autres légumineuses
Pirigrain SLD	Pyrimiphos-méthyl	6 L / 100 T	Avoine Blé fourrager Millet Orge Sorgho	Tous les oléagineux Toutes les légumineuses Maïs Pois Sarrasin Seigle Autres céréales dont <u>Blé meunier et</u> <u>Filières spécifiques</u>
Deserve K-Obiol CE25 PB	Deltaméthrine	2 L / 100 T	Avoine Blé fourrager Lentilles Millet Orge Pois Sarrasin Seigle Sorgho	Tous les oléagineux Maïs Autres céréales dont <u>Blé meunier et</u> <u>Filières spécifiques</u> Autres légumineuses
Topgrain	Spinosad	41.6 ml / T	Céréales	Tous les oléagineux protéagineux légumineuses